



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication: **19.09.2012 Bulletin 2012/38** (51) Int Cl.: **G08C 17/02 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **11305273.2**

(22) Date de dépôt: **14.03.2011**

(84) Etats contractants désignés: AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR Etats d'extension désignés: BA ME (71) Demandeur: Alcatel Lucent 75007 Paris (FR)	(72) Inventeurs: • Cabasse, Gilbert 29228, Brest (FR) • Bonnaud, Fabrice 29228, Brest (FR) (74) Mandataire: Sayettat, Julien Christian et al STRATO-IP 18, rue Soleillet 75020 Paris (FR)
---	---

(54) **Procédé de contrôle à distance d'un terminal multimédia fixe au moyen d'un terminal multimédia mobile dans un réseau local**

(57) L'invention concerne un procédé de contrôle à distance d'un terminal fixe (1) au moyen d'un terminal mobile (7) dans un réseau local, ledit procédé prévoyant d'établir une connexion entre ledit terminal fixe et ledit terminal mobile, ledit procédé prévoyant en outre de fournir audit terminal mobile une interface (8) qui présente

des liens interactifs (11, 13, 14, 15a-15f) de contrôle dudit terminal fixe puis, lorsque l'utilisateur dudit terminal mobile active un lien interactif (11, 13, 14, 15a-15f) de ladite interface, de traduire ladite activation en une information de contrôle dudit terminal fixe et d'appliquer ladite information audit terminal fixe.

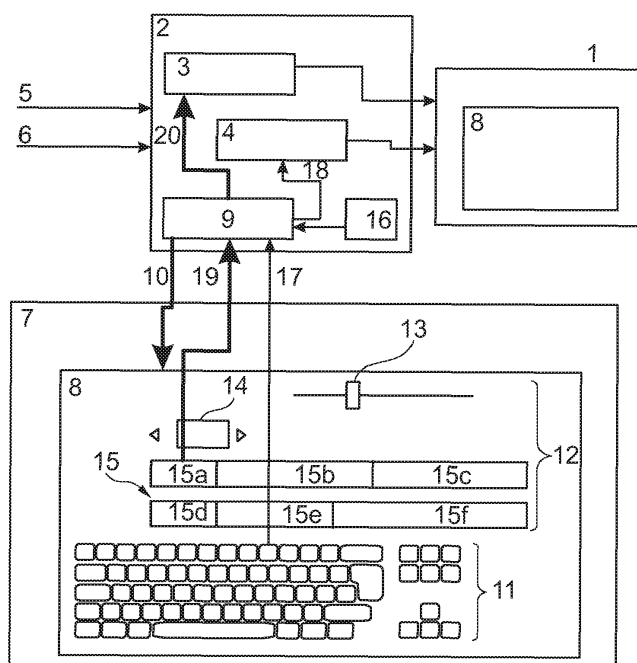


Figure unique

Description

[0001] L'invention concerne un procédé de contrôle à distance d'un terminal fixe au moyen d'un terminal mobile dans un réseau local, ainsi qu'une architecture d'un réseau local comprenant au moins un terminal fixe et des moyens aptes à mettre en oeuvre un tel procédé.

[0002] Les postes de télévision modernes incluent de nombreuses fonctionnalités ; de ce fait, leurs dispositifs de contrôle à distance comportent un nombre important de touches.

[0003] En outre, un tel poste de télévision peut être connecté à Internet, et peut par conséquent comprendre un navigateur intégré. Pour naviguer sur Internet, un utilisateur d'un tel poste de télévision peut notamment utiliser un clavier d'ordinateur en connectant ledit clavier à un dispositif d'interface spécial présent sur ledit poste de télévision, ledit dispositif d'interface pouvant être en particulier un connecteur USB (pour Universal Serial Bus) ou un dispositif d'interface radio, comme un dispositif d'interface Wi-Fi ou Bluetooth.

[0004] Cependant, de tels dispositifs de contrôle à distance sont généralement assez encombrants et difficiles à utiliser. En particulier, ils peuvent être difficiles à utiliser pour des utilisateurs peu familiers des nouvelles technologies, comme les personnes âgées.

[0005] Le brevet US-5 903 259 décrit un système dans lequel un clavier sans fil peut être utilisé pour interagir avec au moins deux terminaux, notamment un ordinateur de bureau et un poste de télévision, certaines touches dudit clavier permettant en particulier de contrôler à distance des fonctionnalités dudit poste de télévision.

[0006] Un tel système nécessite néanmoins de pré-configurer le clavier sans fil, afin d'assigner les émissions infrarouges de certaines touches dudit clavier à des fonctionnalités du poste de télévision en faisant correspondre lesdites émissions aux émissions infrarouges que produiraient les touches d'une télécommande pour contrôler lesdites fonctionnalités. Cette pré-configuration peut s'avérer complexe, et le fait d'assigner une touche à une fonctionnalité limite grandement les possibilités d'interaction entre le clavier et le poste de télévision.

[0007] L'invention vise à perfectionner l'art antérieur en proposant notamment un procédé permettant de contrôler à distance un terminal fixe de façon simple et dynamique, et ce avec des possibilités d'interaction plus importantes.

[0008] A cet effet, selon un premier aspect, l'invention propose un procédé de contrôle à distance d'un terminal fixe au moyen d'un terminal mobile dans un réseau local, ledit procédé prévoyant d'établir une connexion entre ledit terminal fixe et ledit terminal mobile, ledit procédé prévoyant en outre de fournir audit terminal mobile une interface qui présente des liens interactifs de contrôle dudit terminal fixe puis, lorsque l'utilisateur dudit terminal mobile active un lien interactif de ladite interface, de traduire ladite activation en une information de contrôle dudit terminal fixe et d'appliquer ladite information audit terminal

fixe.

[0009] Selon un deuxième aspect, l'invention propose une architecture d'un réseau local comprenant au moins un terminal fixe, ledit terminal fixe étant connecté à un terminal adjoint qui comprend un module de serveur, ledit module de serveur comprenant :

- des moyens de stockage d'interfaces, lesdites interfaces présentant des liens interactifs de contrôle dudit terminal fixe ;
- des moyens d'établissement d'une connexion entre ledit terminal fixe et un terminal mobile, ledit terminal mobile comprenant un navigateur apte à interagir avec les moyens de stockage du module de serveur pour fournir audit terminal mobile une interface ;
- des moyens pour recevoir dudit terminal mobile une commande relative à l'activation par l'utilisateur dudit terminal mobile d'un lien interactif de l'interface fournie ;
- des moyens de traduction de ladite activation en une information de contrôle du terminal fixe ;
- des moyens d'application de ladite information audit terminal fixe.

[0010] D'autres particularités et avantages de l'invention apparaîtront dans la description qui suit, faite en référence à la figure jointe représentant de façon schématique une architecture d'un réseau local comprenant au moins un terminal fixe, ladite architecture comprenant des moyens permettant le contrôle à distance dudit terminal fixe par un terminal mobile selon un mode de réalisation de l'invention.

[0011] En relation avec cette figure, on décrit ci-dessous une architecture d'un réseau local, par exemple un réseau Intranet, ladite architecture comprenant au moins un terminal fixe 1, par exemple un poste de télévision, qui est connecté à un terminal adjoint 2, par exemple un adjoint de poste de télévision (pour l'anglais set-top box). En particulier, le terminal adjoint 2 peut être intégré au terminal fixe 1.

[0012] Le terminal adjoint 2 comprend un module 3 de syntonisation (pour l'anglais tuner) comprenant des moyens de réception d'un signal 5 numérique ou analogique provenant d'un réseau télévisuel étendu, par exemple un réseau d'émetteurs de Télévision Numérique Terrestre (en anglais DTTV, pour Digital Terrestrial Television), ledit signal comprenant un contenu multimédia télévisuel. Le module 3 comprend en outre des moyens d'affichage du contenu multimédia contenu dans le signal 5 sur le terminal fixe 1.

[0013] Le terminal adjoint 2 comprend également un module 4 de navigation (pour l'anglais browser) comprenant des moyens de réception d'un signal 6 provenant d'un réseau informatique, par exemple un réseau étendu de fourniture d'un service de télévision sur Internet (IPTV, pour Internet Protocol Television) ou un réseau étendu de fourniture d'un accès à Internet, ledit signal comprenant un contenu multimédia. Le module 4 comprend en

outre des moyens d'affichage du contenu multimédia contenu dans le signal 6 sur le terminal fixe 1.

[0014] On décrit ci-dessous un procédé de contrôle à distance d'un terminal fixe 1 dans une telle architecture au moyen d'un terminal mobile 7. Le terminal mobile 7 peut être en particulier un ordinateur portable, un ordinateur de bureau, une tablette électronique telle que l'Ipad® d'Apple®, un assistant personnel (PDA, pour Personal Digital Assistant), ou un téléphone portable avancé (pour l'anglais smartphone) tel que l'iPhone® d'Apple®. En outre, le terminal mobile 7 est connecté au réseau local, par exemple par l'intermédiaire d'une connexion sans fil selon une norme Wi-Fi, ou d'une connexion sans fil selon la norme 3G (pour Third Generation).

[0015] Le procédé prévoit d'établir une connexion entre le terminal fixe 1 et le terminal mobile 7, puis de fournir au terminal mobile 7 une interface 8 qui présente des liens interactifs de contrôle du terminal fixe 1. Pour ce faire, le terminal adjoint 2 comprend un module de serveur 9 comprenant des moyens d'établissement d'une telle connexion et des moyens de stockage de telles interfaces, le terminal mobile 7 comprenant un navigateur apte à interagir avec lesdits moyens de stockage pour fournir audit terminal mobile une interface 8.

[0016] Selon un mode de réalisation, le procédé prévoit d'afficher sur le terminal fixe 1 au moins un lien interactif de connexion audit terminal fixe, par exemple un adresse Internet (URL, pour Uniform Resource Locator) ou un code barre, puis d'activer le lien interactif de connexion affiché par la capture dudit lien interactif par le terminal mobile 7, la fourniture de l'interface 8 au terminal mobile 7 étant réalisée par ladite activation.

[0017] Pour ce faire, le procédé peut prévoir d'utiliser un dispositif de contrôle à distance afin d'afficher sur le terminal fixe 1 au moins un lien interactif de connexion avec ledit terminal fixe. En particulier, le terminal adjoint 2 peut comprendre un tel dispositif de contrôle, par exemple une télécommande, ledit dispositif étant apte à interagir avec le module de serveur 9 pour afficher un tel lien interactif sur le terminal fixe 1.

[0018] Par exemple, l'utilisateur du terminal mobile 7 peut utiliser le dispositif de contrôle à distance pour afficher sur le terminal fixe 1 un menu spécifique et sélectionner dans ledit menu une option de contrôle à distance dudit terminal fixe, ladite sélection entraînant l'affichage du lien interactif sur ledit terminal fixe.

[0019] Le procédé peut également prévoir l'envoi d'une requête par le terminal mobile 7 dans le réseau local afin d'afficher un tel lien interactif sur le terminal fixe 1. Cette variante peut se montrer avantageuse lorsque le terminal adjoint 2 ne comprend pas de dispositif de contrôle à distance ou quand ledit dispositif n'est pas accessible à l'utilisateur du terminal mobile 7. C'est notamment le cas lorsque le terminal fixe 1 et le terminal adjoint 2 sont localisés dans un espace public tel qu'une salle d'attente ou un véhicule de transport en commun.

[0020] Pour ce faire, le terminal mobile 7 peut comprendre une application apte à envoyer une telle requête

au terminal adjoint 2, les moyens d'établissement du module de serveur 9 étant aptes à afficher le lien interactif sur le terminal fixe 1 en réponse à ladite requête.

[0021] En outre, le terminal mobile 7 peut comprendre une application comprenant des moyens de capture du lien interactif affiché sur le terminal fixe 1 et des moyens d'activation dudit lien capturé. En particulier, l'application peut activer le lien capturé par reconnaissance optique des caractères, si ledit lien est une adresse Internet, ou par lecture optique, si ledit lien est un code barre.

[0022] Lorsque l'architecture comprend plusieurs terminaux fixes 1, le terminal mobile 7 envoie la requête dans le réseau local. Chaque terminal adjoint 2 du réseau affiche alors sur le terminal fixe 1 auquel il est connecté un lien interactif de connexion audit terminal fixe et l'utilisateur choisit le terminal fixe 1 qu'il souhaite contrôler en capturant le lien interactif affiché sur ledit terminal fixe. En variante, le terminal mobile 7 peut envoyer la requête par l'intermédiaire d'une connexion radio à courte distance, par exemple une connexion selon une norme Bluetooth, ladite requête étant reçue uniquement par le terminal adjoint 2 le plus proche géographiquement du terminal mobile 7.

[0023] Une fois le lien interactif de connexion capturé et activé, le navigateur du terminal mobile 7 interagit avec le module de serveur 9 du terminal adjoint 2 pour fournir une interface 8 audit terminal mobile. En particulier, le module de serveur 9 peut comprendre des moyens aptes à envoyer au terminal mobile 7 une notification 10 comprenant l'interface 8.

[0024] Selon un autre mode de réalisation, le procédé prévoit l'envoi d'une requête par le terminal mobile 7 dans le réseau local, afin que ledit terminal mobile obtienne au moins un lien interactif de connexion avec le terminal fixe 1, la fourniture de l'interface 8 étant réalisée par activation dudit lien interactif par l'utilisateur dudit terminal mobile.

[0025] Pour ce faire, le terminal mobile 7 peut comprendre une application comprenant des moyens pour envoyer une requête au terminal adjoint 2, les moyens d'établissement du module de serveur 9 étant aptes à fournir audit terminal mobile au moins un lien interactif de connexion avec le terminal fixe 1 en réponse à ladite requête, par exemple une adresse Internet avec au moins une description textuelle de la localisation dudit terminal fixe dans le réseau local.

[0026] En outre, cette application du terminal mobile 7 peut comprendre des moyens aptes à afficher sur ledit terminal mobile le lien interactif fourni, afin que l'utilisateur dudit terminal mobile active ledit lien et que le navigateur dudit terminal mobile interagisse avec le module de serveur 9 pour fournir une interface 8 au terminal mobile 7.

[0027] Lorsque l'architecture comprend plusieurs terminaux fixes 1, le terminal mobile 7 envoie la requête dans le réseau local. Chaque terminal adjoint 2 du réseau fournit alors au terminal mobile 7 un lien interactif de connexion au terminal fixe 1 connecté audit terminal adjoint

et l'utilisateur choisit le terminal fixe 1 qu'il souhaite contrôler en activant sur le terminal mobile 7 le lien interactif de connexion audit terminal fixe. En variante, le terminal mobile 7 peut envoyer la requête par l'intermédiaire d'une connexion radio à courte distance, par exemple une connexion selon une norme Bluetooth, ladite requête étant reçue uniquement par le terminal adjoint 2 le plus proche géographiquement du terminal mobile 7.

[0028] Selon un autre mode de réalisation, le procédé prévoit l'envoi d'une requête par le terminal mobile 7 dans le réseau local, afin que ledit terminal mobile obtienne au moins une information de connexion avec le terminal fixe 1, la fourniture de l'interface 8 audit terminal mobile étant réalisée par analyse de ladite information par ledit terminal mobile.

[0029] Pour ce faire, le terminal mobile 7 peut comprendre une application comprenant des moyens pour envoyer une telle requête au terminal adjoint 2, les moyens d'établissement du module de serveur 9 étant aptes à fournir audit terminal mobile au moins une information de connexion avec le terminal fixe 1 en réponse à ladite requête.

[0030] L'application du terminal mobile 7 peut en outre comprendre des moyens d'analyse de l'information de connexion fournie, afin que le navigateur dudit terminal mobile interagisse avec le module de serveur 9 pour fournir une interface 8 au terminal mobile 7.

[0031] Par exemple, l'information de connexion peut comprendre des coordonnées indiquant la position géographique du terminal fixe 1, les moyens d'analyse de l'application étant aptes à synchroniser le terminal mobile 7 avec ledit terminal fixe en comparant lesdites coordonnées avec les coordonnées dudit terminal mobile, ces dernières coordonnées pouvant en outre être fournies à l'application par un module de positionnement géographique (GPS, pour Global Positioning System) installé sur le terminal mobile 7.

[0032] En particulier, si le terminal fixe 1 et le terminal adjoint 2 sont localisés dans un espace mobile, par exemple dans une voiture, un autocar ou un avion, le terminal adjoint 2 peut comprendre un module de positionnement géographique, le module de serveur 9 interagissant avec ce module pour fournir au terminal mobile 2 les coordonnées du terminal fixe 1.

[0033] Lorsque l'architecture comprend plusieurs terminaux fixes 1, le terminal mobile 7 envoie la requête dans le réseau local. Chaque terminal adjoint 2 fournit alors au terminal mobile 7 les coordonnées géographiques du terminal fixe 1 auquel ledit terminal adjoint est connecté. Ensuite, les moyens d'analyse de l'application comparent chacune des coordonnées avec les coordonnées géographiques du terminal mobile 7 et synchronisent ledit terminal mobile avec le terminal fixe 1 le plus proche géographiquement.

[0034] Le terminal mobile 7 affiche ensuite l'interface 8 fournie après réception de la notification 10, afin de la rendre accessible à l'utilisateur dudit terminal mobile. En relation avec la figure, l'interface 8 présente des liens

interactifs de contrôle du terminal fixe 1 correspondant chacun à une fonctionnalité dudit terminal fixe, et notamment à une fonctionnalité de contrôle de l'affichage d'au moins un contenu multimédia affiché sur ledit terminal fixe.

[0035] En particulier, l'interface 8 présente une sous-interface 11 en forme de clavier d'ordinateur qui peut permettre de contrôler une page Internet affichée sur le terminal fixe 1, par exemple pour entrer une adresse ou pour écrire un message sur ladite page Internet.

[0036] En outre, l'interface 8 présente une sous-interface 12 présentant plusieurs champs pour contrôler un contenu télévisuel affiché sur le terminal fixe 1, parmi lesquels un champ 13 de contrôle du volume sonore, un champ 14 permettant de changer de chaîne par défilement manuel, ainsi qu'un champ 15 permettant de changer de chaîne par sélection directe du sous-champ 15a-15f correspondant à la chaîne souhaitée.

[0037] Le module de serveur 9 peut être agencé de sorte à pouvoir être facilement mis à jour, afin de proposer à l'utilisateur du terminal mobile 7 une plus grande variété d'interfaces, et notamment des interfaces 8 adaptées au contenu multimédia affiché sur le terminal fixe 1, aux dispositifs périphériques dont dispose le terminal mobile 7 et/ou au profil de l'utilisateur. Pour ce faire, le module de serveur 9 peut comprendre des moyens interagissant avec les autres modules du terminal adjoint 2, avec le terminal mobile 7 et/ou avec les moyens de stockage d'interfaces 8 pour fournir audit terminal mobile une interface 8 adaptée.

[0038] Par exemple, si le contenu multimédia affiché sur le terminal fixe 1 ne comprend qu'une page Internet, le module de serveur 9 peut être apte à fournir au terminal mobile 7 une interface 8 ne comprenant qu'une sous-interface 11 en forme de clavier.

[0039] De même, si le contenu multimédia affiché ne comprend qu'un contenu télévisuel, ou si ledit contenu comprend une page Internet mais qu'un clavier est connecté au terminal mobile 7, le module de serveur 9 peut être apte à fournir au terminal mobile 7 une interface 8 ne comprenant qu'une sous-interface 12.

[0040] En outre, la sous-interface 12 peut être adaptée au contenu télévisuel, notamment aux chaînes délivrées et/ou aux programmes disponibles sur lesdites chaînes. Pour ce faire, le terminal adjoint 2 peut comprendre un module 16 de fourniture d'un guide électronique de programme (EPG, pour Electronic Programme Guide), le module de serveur 9 interagissant avec le module 16 pour fournir au terminal mobile 7 une interface 8 avec un champ 15 adapté.

[0041] De plus, l'interface 8 peut être adaptée au profil de l'utilisateur du terminal mobile 7. Pour ce faire, le terminal mobile 7 peut comprendre au moins une application parmi celles décrites précédemment, ladite application affichant sur le terminal mobile 7 un menu permettant à l'utilisateur d'envoyer une requête adaptée à son profil, afin que le module de serveur 9 fournisse une interface 8 adaptée audit profil.

[0042] Par exemple, si l'utilisateur souhaite une interface 8 simple, notamment s'il s'agit d'un enfant ou d'une personne âgée, une interface 8 avec des liens interactifs bien visibles, s'il s'agit d'une personne malvoyante, ou encore une interface 8 avec une fonction vocale, s'il s'agit d'une personne non-voyante, l'application peut afficher sur le terminal mobile 7 un menu comprenant des options adaptées à ces différents profils, l'utilisateur sélectionnant les options qui lui conviennent avant d'envoyer une requête.

[0043] Selon un mode de réalisation avantageux, le procédé prévoit de n'afficher l'interface 8 fournie que sur le terminal mobile 7, afin de libérer au maximum l'espace d'affichage présent sur le terminal fixe 1. Ainsi, l'utilisateur du terminal mobile 7 peut avoir sa propre interface 8 et ne risque pas de gêner d'autres utilisateurs regardant le terminal fixe 1. En outre, l'affichage de l'interface 8 sur le terminal mobile 7 permet à l'utilisateur de consulter ladite interface comme il le souhaite, notamment sans avoir à fermer ladite interface s'il souhaite regarder le contenu multimédia affiché sur le terminal fixe 1.

[0044] En outre, lorsque l'utilisateur d'un smartphone consulte une page interactive sur ledit smartphone, ladite page peut présenter un lien interactif, par exemple un bouton, permettant à l'utilisateur de lancer un appel directement depuis ledit smartphone, et ce sans avoir à configurer un compte d'utilisateur personnel et/ou à synchroniser un terminal fixe 1 donné avec un téléphone mobile donné.

[0045] Le procédé prévoit en outre, lorsque l'utilisateur du terminal mobile 7 active un lien interactif de l'interface 8, de traduire ladite activation en une information de contrôle du terminal fixe 1 et d'appliquer ladite information de contrôle audit terminal fixe. En particulier, lorsque l'utilisateur active un lien interactif, le procédé prévoit d'envoyer dans le réseau local une commande relative à ladite activation, afin que ladite activation soit traduite en une information de contrôle du terminal fixe 1.

[0046] Pour ce faire, le module de serveur 9 comprend des moyens pour recevoir du terminal mobile 7 une commande relative à l'activation par l'utilisateur dudit terminal mobile d'un lien interactif de l'interface 8 fournie, des moyens de traduction de ladite activation en une information de contrôle du terminal fixe 1 et des moyens d'application de ladite information audit terminal fixe.

[0047] En relation avec la figure, lorsque l'utilisateur active un lien interactif de la sous-interface 11, par exemple lorsqu'il souhaite écrire un texte sur une page Internet affichée sur le terminal fixe 1, le terminal mobile 7 envoie au module de serveur 9 une commande 17.

[0048] Ensuite, les moyens de traduction du module de serveur 9 traduisent l'activation en une information de contrôle adaptée, puis les moyens d'application interagissent avec le module 4 de navigation en lui envoyant une notification 18 comprenant ladite information pour contrôler l'affichage de ladite page Internet, par exemple en affichant sur ladite page la lettre correspondant au lien interactif activé.

[0049] De même, lorsque l'utilisateur active un lien interactif de la sous-interface 12, par exemple lorsqu'il regarde un contenu télévisuel sur le terminal fixe 1 et souhaite changer de chaîne, le terminal mobile 7 envoie au module de serveur 9 une commande 19.

[0050] Ensuite, les moyens de traduction du module de serveur 9 traduisent l'activation en une information de contrôle adaptée, par exemple une information de commande selon la norme CEC (pour Consumer Electronics Control). Les moyens d'application interagissent alors avec le module 3 de syntonisation en lui envoyant une notification 20 comprenant ladite information pour contrôler l'affichage du contenu télévisuel, par exemple en affichant la chaîne sélectionnée.

[0051] Ainsi, grâce à son terminal mobile 7, l'utilisateur peut contrôler un terminal fixe 1 avec beaucoup plus de facilité qu'en utilisant un dispositif de contrôle à distance classique. En effet, une souris d'ordinateur ou un écran tactile de tablette électronique permettent par exemple à un utilisateur de contrôler le volume sonore par simple glissement du curseur du champ 13 sur l'interface 8, alors qu'avec une télécommande, ledit utilisateur devrait, pour arriver au même résultat, presser plusieurs fois les touches d'augmentation et/ou de diminution de volume de ladite télécommande.

[0052] En outre, avec l'écran tactile d'un smartphone ou d'une tablette électronique, un utilisateur peut plus facilement consulter la liste des chaînes délivrées et/ou des programmes disponibles sur lesdites chaînes. Par exemple, l'utilisateur peut déplacer de façon intuitive un curseur sur un sous-champ 15a-15f correspondant à une chaîne, pour consulter le résumé du programme diffusé sur ladite chaîne et/ou pour sélectionner ladite chaîne, alors qu'avec une télécommande, ledit utilisateur devrait déplacer le curseur avec les touches directionnelles de ladite télécommande.

Revendications

1. Procédé de contrôle à distance d'un terminal fixe (1) au moyen d'un terminal mobile (7) dans un réseau local, ledit procédé prévoyant d'établir une connexion entre ledit terminal fixe et ledit terminal mobile, ledit procédé prévoyant en outre de fournir audit terminal mobile une interface (8) qui présente des liens interactifs (11, 13, 14, 15a-15f) de contrôle dudit terminal fixe puis, lorsque l'utilisateur dudit terminal mobile active un lien interactif (11, 13, 14, 15a-15f) de ladite interface, de traduire ladite activation en une information de contrôle dudit terminal fixe et d'appliquer ladite information audit terminal fixe.
2. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** prévoit d'utiliser un dispositif de contrôle à distance afin d'afficher sur le terminal fixe (1) au moins un lien interactif de connexion avec ledit terminal fixe, la fourniture de l'interface (8) au terminal

mobile étant réalisée par activation dudit lien de connexion.

3. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** prévoit l'envoi d'une requête par le terminal mobile (7) dans le réseau local afin d'afficher sur le terminal fixe (1) au moins un lien interactif de connexion avec ledit terminal fixe, la fourniture de l'interface (8) audit terminal mobile étant réalisée par activation dudit lien de connexion. 5 10
4. Procédé selon la revendication 2 ou 3, **caractérisé en ce qu'il** prévoit d'activer le lien interactif de connexion affiché sur le terminal fixe (1) par la capture dudit lien interactif par le terminal mobile (7). 15
5. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** prévoit l'envoi d'une requête par le terminal mobile (7) dans le réseau local, afin que ledit terminal mobile obtienne au moins un lien interactif de connexion avec le terminal fixe (1), la fourniture de l'interface (8) audit terminal mobile étant réalisée par activation dudit lien interactif par l'utilisateur dudit terminal mobile. 20 25
6. Procédé selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** prévoit l'envoi d'une requête par le terminal mobile (7) dans le réseau local, afin que ledit terminal mobile obtienne au moins une information de connexion avec le terminal fixe (1), la fourniture de l'interface (8) audit terminal mobile étant réalisée par analyse de ladite information par ledit terminal mobile. 30
7. Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce qu'il** prévoit, lorsque l'utilisateur du terminal mobile (7) active un lien interactif (11, 13, 14, 15a-15f) de l'interface (8) fournie audit terminal mobile, d'envoyer dans le réseau local une commande (17, 19) relative à ladite activation, afin que ladite activation soit traduite en une information de contrôle du terminal fixe (1). 35 40
8. Architecture d'un réseau local comprenant au moins un terminal fixe (1), ledit terminal fixe étant connecté à un terminal adjoint (2) qui comprend un module de serveur (9), ledit module de serveur comprenant : 45
 - des moyens de stockage d'interfaces (8), lesdites interfaces présentant des liens interactifs (11, 13, 14, 15a-15f) de contrôle dudit terminal fixe ; 50
 - des moyens d'établissement d'une connexion entre ledit terminal fixe et un terminal mobile (7), ledit terminal mobile comprenant un navigateur apte à interagir avec les moyens de stockage du module de serveur (9) pour fournir audit terminal mobile une interface (8) ; 55
- des moyens pour recevoir dudit terminal mobile une commande (17, 19) relative à l'activation par l'utilisateur dudit terminal mobile d'un lien interactif (11, 13, 14, 15a-15f) de l'interface (8) fournie ;
- des moyens de traduction de ladite activation en une information de contrôle du terminal fixe (1) ;
- des moyens d'application de ladite information audit terminal fixe.
9. Architecture selon la revendication 8, **caractérisée en ce que** le terminal adjoint (2) comprend un dispositif de contrôle à distance apte à interagir avec le module de serveur (9) pour afficher sur le terminal fixe (1) au moins un lien interactif de connexion avec ledit terminal fixe.
10. Architecture selon la revendication 8 ou 9, **caractérisée en ce que** le terminal mobile (7) comprend une application apte à envoyer une requête au terminal adjoint (2), les moyens d'établissement du module de serveur (9) étant aptes à afficher sur le terminal fixe (1) au moins un lien interactif de connexion audit terminal fixe en réponse à ladite requête.
11. Architecture selon la revendication 10, **caractérisée en ce que** le terminal mobile (7) comprend en outre une application comprenant des moyens de capture du lien interactif de connexion affiché sur le terminal fixe (1) et des moyens d'activation dudit lien capturé, afin que le navigateur dudit terminal mobile et le module de serveur (9) interagissent pour fournir une interface (8) audit terminal mobile.
12. Architecture selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** le terminal mobile (7) comprend une application comprenant des moyens pour envoyer une requête au terminal adjoint (2), les moyens d'établissement du module de serveur (9) étant aptes à fournir audit terminal mobile au moins un lien interactif de connexion avec le terminal fixe (1) en réponse à ladite requête, ladite application comprenant en outre des moyens pour afficher sur ledit terminal mobile ledit lien, afin que l'utilisateur dudit terminal mobile active ledit lien et que le navigateur dudit terminal mobile interagisse avec le module de serveur (9) pour fournir une interface (8) audit terminal mobile.
13. Architecture selon la revendication 10, **caractérisé en ce que** le terminal mobile (7) comprend une application comprenant des moyens pour envoyer une requête au terminal adjoint (2), les moyens d'établissement du module de serveur (9) étant aptes à fournir audit terminal mobile au moins une information de connexion avec le terminal fixe (1) en réponse à ladite requête, ladite application comprenant en outre des moyens d'analyse de ladite information,

afin que le navigateur dudit terminal interagisse avec le module de serveur (9) pour fournir une interface (8) audit terminal mobile.

14. Architecture selon l'une quelconque des revendications 8 à 13, **caractérisée en ce que** le terminal adjoint (2) comprend un module (3) de syntonisation et un module (4) de navigation, chacun desdits modules comprenant des moyens d'affichage d'au moins un contenu multimédia sur le terminal fixe (1), les moyens d'application du module de serveur (9) étant aptes à interagir avec lesdits moyens d'affichage pour contrôler l'affichage dudit contenu multimédia sur le terminal fixe (1).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

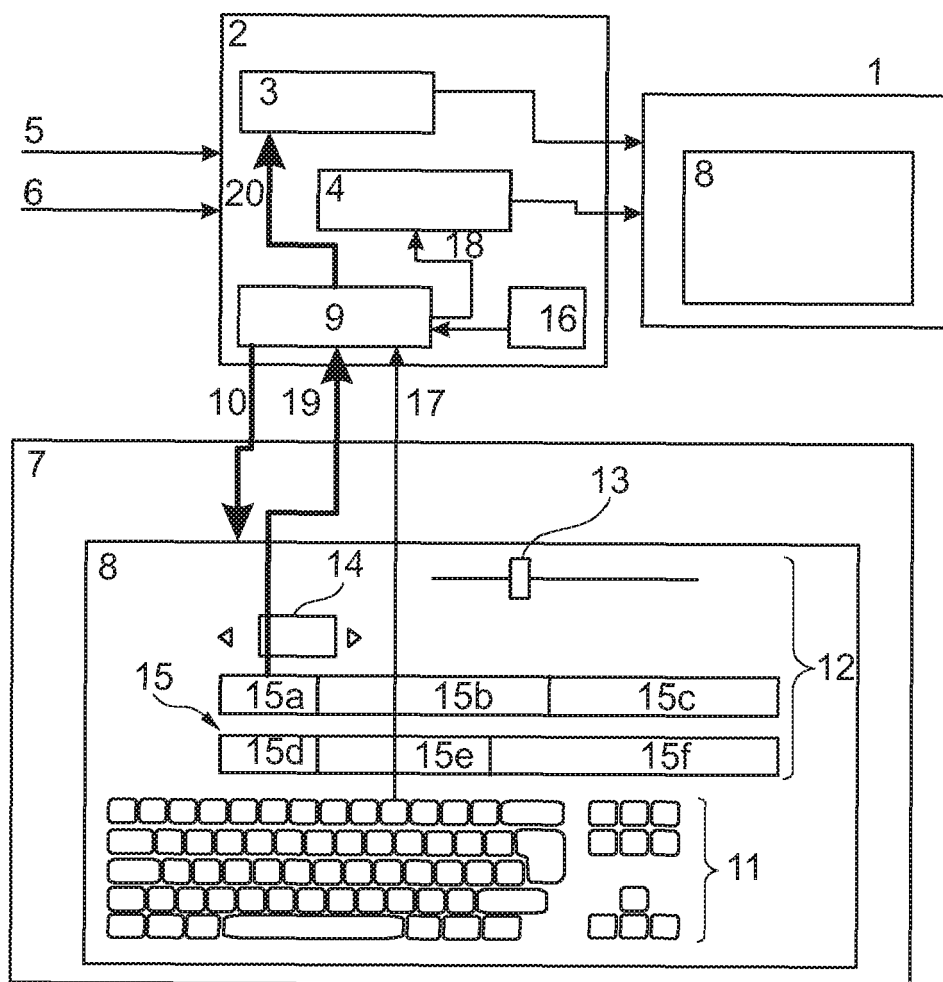


Figure unique



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 11 30 5273

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	US 2003/141987 A1 (HAYES PATRICK H [US]) 31 juillet 2003 (2003-07-31) * page 1, alinéa 4 * * page 2, alinéa 30 * * page 4, alinéa 50 * * page 4, alinéa 52 * -----	1-14	INV. G08C17/02
X	US 2002/130834 A1 (MADARASZ RICHARD L [US] ET AL) 19 septembre 2002 (2002-09-19) * page 3, alinéa 38 - alinéa 39 * * page 4, alinéa 48 - alinéa 49 * * page 5, alinéa 51 * -----	1-14	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			G08C H04L
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 31 août 2011	Examineur Lamadie, Sylvain
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

 2
EPO FORM 1503 03.82 [P04C02]

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 11 30 5273

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

31-08-2011

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 2003141987 A1	31-07-2003	AUCUN	
US 2002130834 A1	19-09-2002	AU 2002237997 A1 WO 02075691 A2	03-10-2002 26-09-2002

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 5903259 A [0005]